

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	Poste spécifique FLS 1^{er} degré
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Modalités de candidature : Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection
Contacts : @ : dep@ac-mayotte.fr mvt1d@ac-mayotte.fr casnav@ac-mayotte.fr	Période de candidature : Du 15/03/2019 au 15/04/2019 envoi du dossier à la DPE1D et au CASNAV Entretien : une convocation sera envoyée aux agents.
Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1^{er} degré, itinérants, spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.</p> <p>Missions du poste : Sous l'autorité du responsable du CASNAV et de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, l'enseignant FLS aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins FLS de tous les élèves allophones arrivants sur son secteur d'intervention, à travers : <ul style="list-style-type: none"> o un enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde, sous diverses formes (groupes constitués, co-enseignement, interventions ponctuelles...) o la participation, avec les équipes d'école, à l'identification des élèves et leur évaluation diagnostique pour définir la prise en charge la plus adéquate o le conseil et l'appui aux enseignants des écoles pour la prise en charge de ces élèves dans le quotidien de la classe o l'utilisation et la diffusion d'outils de suivi au sein de chaque école et en inter-degré o des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation Cette organisation nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins. - Exercer une fonction de personne – ressource au sein des écoles et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers : <ul style="list-style-type: none"> o les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques o les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention o la mise à disposition d'outils pédagogiques. - Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par : <ul style="list-style-type: none"> o l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de la circonscription o l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques o la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge o la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés o la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire. <p>Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au CASNAV - bénéficier de vacances pour sa participation à l'animation de formations, lorsque celles-ci se situent hors de sa circonscription. 	
<p>Compétences requises : Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS. Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS. Aptitude au travail en équipe. Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle. Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques. Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité. Capacités organisationnelles.</p>	
<p>Profil attendu et certifications requises : Enseignant du 1^{er} degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.</p>	